

Le 11 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 5 décembre 2014

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory		X
SCHONG Bernard		X
DELBEGUE Hervé	X	

Pouvoirs :

Yvon DEBIEZ donne un pouvoir à Jérôme LANTUEJOL,
Aurélie SANTUS donne un pouvoir à René VIAL,
Bernard SCHONG donne un pouvoir à Frédéric GEHIN,
Grégory MEYER donne un pouvoir à Hervé DELBEGUE.

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les Conseillers, à savoir Monique FAVEL.

Approbation du compte rendu de la réunion du dernier du conseil municipal :

Les conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2014.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Budget de la commune : décision modificative n°4,
- Budget annexe : DM n°2,
- Admission en non valeurs,
- tarifs publics au 01/01/2015,
- Subvention pour les sorties scolaires :
 - l'APEL pour une classe de neige,
 - sortie « les Historiales » à Pressins pour l'école privée
 - collège Arc en Ciers
- personnel : paiement d'heures supplémentaires
- Questions diverses dont :
- Conseil Municipal Enfant : résultat des élections,
- travaux des différentes commissions
- vœux de la municipalité du 17 janvier.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,

Le Maire a décidé de :

1/ confier au Bureau d'Etudes et d'Ingénierie de la Route d'Argent à Morestel la réalisation d'une étude diagnostique de l'aire de jeu en vue de la réfection du terrain de football n°2, Le coût des honoraires s'élève à 3200€ HT.

2/ Afin de pallier le manque d'ATSEM en classe de maternelle, le maire souhaitait confier l'entretien des classes à une entreprise privée afin de dégager du temps pour les agents (charges supplémentaires compensées par le non remplacement d'un agent qui a démissionné en septembre dernier). Dans l'attente de la consultation pour un marché pluriannuel, le Maire a décidé de signer avec l'entreprise HEPS, un contrat d'entretien nettoyage de l'école publique à compter du 5 janvier jusqu'au 31 août 2015. Le prix forfaitaire sur la durée du contrat s'élève à 14 352€ HT.

3/ de signer l'avenant n°3 au contrat d'assurance « Dommages aux biens » souscrit auprès d'ALLIANZ suite à l'acquisition d'un local de rangement sis 105 rue du Champs de Mars (propriété Bernachot).

4/ de signer le contrat de fourniture de gaz naturel avec EDF reconduisant le contrat en cours. Ce contrat a pris effet du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 12 mois dans l'attente de la réalisation du groupement d'achat « gaz » par le SEDI. Le coût de l'abonnement mensuel est de 10.69€, le prix fixe du gaz est de 6 centimes d'euro/kWh.

5/ de signer un contrat de vérifications périodiques des équipements sportifs avec la SA SOCOTEC Equipements Bourgoin-Jallieu à BOURGOIN-JALLIEU pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. L'abonnement à l'expiration de ce délai, sera reconduit tacitement d'année en année sauf dénonciation.

Les honoraires s'élèvent à 410€ HT pour les équipements de la salle polyvalente, du complexe sportif, de l'aire de jeux rue du Soldat d'Egypte et de l'école publique.

délibération n° 2014-10-1 : Budget de la commune : décision modificative n°4

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants au budget principal :

Section fonctionnement :

Dépenses :

De	Article 6232 fête et cérémonie :	-9 000 €
	Article 6247 transport collectif :	-8 500 €
	Article 6533 cotisation retraite :	- 600 €
	Total :	- 18 100 €

A	Article 67441 budget annexe :	+ 17 500 €
	(pour réalisation travaux cabinet infirmier)	
	Article 6574 subvention :	+ 600 €
	Total :	+ 18 100 €

délibération n° 2014-10-2 : Budget annexe : décision modificative n°2

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer les ouvertures de crédits suivants au budget annexe location :

Section fonctionnement :

Dépenses :

Article 023 : virement à la section d'investissement : 17 500€

Recettes :

Article 774 (subvention exceptionnelle) : 17 500€

Section Investissement :

Dépenses :

article 2313 (immo en cours, construction) : 17 500€

Recettes :

Article 021 (virement de la section de fonctionnement) : 17 500€

- DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants au budget annexe location :

Section fonctionnement :

Dépenses :

100 € de l'article 61522 (bâtiments) à l'article 6711 (intérêts moratoires)

délibération n° 2014-10-3 : Admission en non valeurs

Sur proposition de M. le Comptable,

Vu la liquidation judiciaire de l'association Familles Rurales de Corbelin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- exercice 2012 : n° 300 montant : 74.68 €

- n° 320 montant : 379.50 €

- exercice 2013 : n° 1 montant : 158.40 €

- n° 132 montant : 372.90 €

- n° 167 montant : 155.10 €

- n° 168 montant : 359.70 €

- n° 17 montant : 221.10 €

- n° 256 montant : 125.40 €

- n° 257 montant : 993.30 €

- n° 49 montant : 128.70 €

- n° 66 montant : 115.50 €

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3084.28 euros.

délibération n° 2014-10-4 : tarifs publics au 01/01/2015,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité pour la tarification et à 14 voix contre la location des salles aux particuliers extérieurs à la commune,

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015,
- PRECISE que le tarif de la salle polyvalente pour les associations extérieures restera exceptionnellement à 1050€ au lieu de 1500€ pour les réservations effectuées avant le 12 décembre 2014 :

<u>A) CONCESSIONS AU CIMETIERE</u>	
concessions cinquantennaires, emplacement simple 1mx2m	
*type 1 :	260 €
*type 2 :	430 €
concession espace cinéraire cinquantenaire, emplacement simple 1mx1m	
* plaque nominative sur la stèle du jardin du souvenir :	20 €

<u>B) LOCATIONS DE SALLES ET DE MATERIEL</u>	
1) RELAIS ASSOCIATIF	
* gratuit pour les associations corbelinoises	
2) SALLE JOSEPH BROUSSE	
*association corbelinoise :	gratuit
* pour les associations extérieures	200 € (1 journée)
* pour les corbelinois à usage privé	150 € (1 journée)
	80 € (2 ^{ème} jour)
pour la préparation à compter du vendredi 17h00	50 €
Caution pour tous : 500 euros	
2) LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES	
* pour les associations corbelinoises	
(pour manifestation à but lucratif, y compris boudin, diots,...) :	110 € (1 journée)
* pour les associations à but caritatif et à titre exceptionnel	gratuit
*pour les particuliers corbelinois :	210 € (1 journée)
	105 € (2 ^{ème} jour)
pour la préparation à compter du vendredi 17h00	50 €
* pour les associations extérieures :	370 € (1 journée)
* pour les professionnels (à la discrétion du maire) :	370 € (1 journée)
Caution pour tous : 500 euros	
3) SALLE POLYVALENTE :	
<u>* Pour les utilisations autres que sportives :</u>	
*Associations corbelinoises :	210 €
*Associations extérieures (manifestation à but lucratif ou non):	1 500 € (1 journée)
SAUF SALLE RESERVEE AVANT LE 12/12 : 1050€	
*Particuliers : Corbelinois exclusivement du vendredi 17h au dimanche inclus :	1 000 € .
* pour les associations à but caritatif et à titre exceptionnel	gratuit
* pour les assemblées départementales à titre exceptionnel	gratuit
*Associations corbelinoises :	gratuit
*Associations extérieures (manifestation sportive à but lucratif ou non):	1 500 € (1 journée)

Une caution de 1000 € sera demandée pour tous les utilisateurs, y compris les associations.

4) AUTRES LOCAUX***Préau de l'école :**

Associations corbelinoises	Gratuit	
Particuliers	50 €	(1/2 journée)
Pour apéritifs après cérémonies		

***Médiathèque : espace culturel Marie-Josèphe Lénault au 1^{er} étage**

pour réunions d'affaires (1 journée) :	400 €
pour les associations corbelinoises :	gratuit

5) LOCATION DU MATERIEL

- plateau 3 ou 4 mètres	3 €
- Un banc	2 €

C) DROITS DE PLACE

*Marché :	1 €
*Droits de branchement électricité :	1 €
*Autres : spectacles, marchands itinérants...	50 €

D) MEDIATHEQUE LES RONDIERS***Abonnement annuel :***

*Abonnement famille (parents et enfants à charge) :	12 €
*Abonnement adulte (+18 ans) :	8 €
* Abonnement enfants jusqu'à 14 ans :	gratuit
*Abonnement Adolescents (14 à 18ans) étudiant (+18 ans) :	5 €
*Abonnement association extérieure à la commune:	30 €

Divers :

*Internet :	gratuit	pour les abonnés
*retard :	3 €	par semaine après 3 relances
*perte de document :	remboursement	sur la valeur de rachat
*photocopie : la copie	0,25 €	format A4
	0,50 €	format A3
*édition de document sur imprimante	0,25 €	

E) DROITS DE PLACE VOGUE 2015

Manège enfantin	60 €
Autos-enfants	60 €
Stand de jeux (pêche+grue)	60 €
Remorque jeux	60 €
Tir	60 €
Confiserie	60 €
Parat Rooper	150 €
Autos-skooter	150 €
Chenille	150 €

délibération n° 2014-10-5 : Subvention pour la classe de neige organisée par l'école privée Les Marronniers

Lors du précédent conseil, les élus s'étaient déclarés favorables à une aide au financement de sorties scolaires en précisant que cette aide ne concernera que les enfants domiciliés à Corbelin et qu'une stricte égalité sera respectée entre l'école publique et l'école privée « Les Marronniers ». Le coût du voyage en classe de neige s'élève à 7 004€ pour une durée de 5 jours pour 16 élèves corbelinois des classes de CM1 et CM2.

Le Maire propose la somme de 600€ soit 7.5€ par jour et par élèves et ce qui représente environ 8.5% de la dépense totale.

Le conseil municipal après avoir délibéré à 18 voix pour et 1 contre (Aurélie Santus) :

- DECIDE de verser la somme de 600€ à l'A.P.E.L. de l'école privée des Marronniers,
- PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574.

délibération n° 2014-10-6 : sorties scolaires : financement d'une sortie à Pressins pour la visite de l'exposition « Regards de mémoire 1914-2014 » -

Lors du conseil municipal du 3 juin dernier, le conseil avait délibéré pour financer une sortie scolaire à Pressins pour visiter l'exposition « regards de mémoire 1914-2014 » à la demande de l'école publique. Afin d'optimiser cette sortie, les élus avaient proposé d'ouvrir cette sortie à l'école privée des Marronniers. L'école privée a été intéressée par cette initiative, aussi, il convient de délibérer pour la prise en charge du transport.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE de prendre en charge le coût du transport à Pressins pour l'école privée pour un coût de 220€

délibération n° 2014-10-7 : Financement des voyages scolaires organisés par le Collège Arc en Ciers :

Par délibération en date du 15 octobre 2013, le conseil municipal avait validé les modalités de versement de l'aide financière accordée au collège Arc en Ciers à savoir :

- * Une participation de 10€ par élève et par jour avec un maximum de 5 jours.
- * Une enveloppe financière plafonnée à 10€ par élève scolarisé en 4^{ème} et 3^{ème} (soit environ 3000€). L'enveloppe est répartie de la façon suivante entre les communes des Avenières : 2/5, Corbelin : 1/5, Dolomieu : 1/5 et Veyrins-Thuellin : 1/5.
- * le Collège dépose chaque année ses projets en définissant un ordre de priorité, les élus des communes se positionnent sur les voyages proposés, les communes versent la subvention après réception de la liste définitive des participants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- MAINTIENT le principe de financement des voyages scolaires organisés par le collège Arc en Ciers selon les modalités de versement définies par délibération du 15 octobre 2013 rappelées ci-dessus.

délibération n° 2014-10-8 : paiement heures supplémentaires

Sandrine LATELLA (adjoint d'animation) a dû effectuer de nombreuses heures pour pallier les absences d'Annick BOUVIER depuis la rentrée de septembre et de Ghislaine PIRINI (adjoint technique faisant fonction d'ATSEM) depuis le 24 novembre dernier.

Cet agent travaille à temps non complet sur un poste de travail annualisé. Des heures complémentaires lui ont été attribuées depuis le mois de septembre, mais le total de ces heures dépasse largement le seuil du temps de travail à temps complet (87.5 heures non payées au 12 décembre 2014). Toutes ces heures ne pourront être récupérées.

Le Maire propose que 40 heures supplémentaires lui soient payées, les autres heures seront récupérées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à payer 40 heures supplémentaires effectuées par Sandrine LATELLA.

- Questions diverses dont :

- Conseil Municipal Enfant :

Claude Carrias donne les résultats des élections du Conseil Municipal Enfant qui ont eu lieu le 28 novembre dernier:

12 enfants sur 16 candidats ont été élus :

AUDI	Nathan
CHESNE	Alrick
CHESNE	Laurinda
DEPLANQUE	Etienne
GALLIN	Coralie
GUINET	Tanguy
HUGUET	Quentin
JULIENNE	Morgan
LANTUEJOL	Nathan
RICHERD	Tanguy
RIGOLLET	Alexis
VIAL	Matéo

L'installation du conseil aura lieu le 16 décembre. Les enfants non élus seront également invités à cette première réunion.

3 parents d'élèves sont volontaires pour aider au fonctionnement du CME

- Tour de table :

Yves DIAZ :

Opération Voisins vigilants :

Il s'agit d'un dispositif simple et peu onéreux pour lutter contre le cambriolage et qui peut être mis en place par les communes dans les différents hameaux.

L'objectif est de montrer aux malfaiteurs que tout un quartier peut être à l'affût d'un comportement anormal.

Pour cela il suffit que les habitants d'un quartier se réunissent en comité Voisins vigilants.

Des panneaux peuvent être mis en place par la commune à l'entrée d'un quartier et les habitants collent un autocollant sur leur boîte aux lettres.

Après l'inscription gratuite sur le site <http://www.voisinsvigilants.org>, des « alertes cambriolage » pourront être envoyés par SMS si nécessaire.

Ce système permettrait de réduire de 40% les vols.

La gendarmerie des Avenières soutient cette initiative.

L'information sera diffusée auprès des Corbelinois.

Fête du village :

Une réunion pour l'organisation d'une fête du village en 2015 aura lieu dans les prochains jours.

Monique FAVEL

CCAS :

Le conseil d'administration a décidé la mise en place de visites aux personnes âgées qui en feraient la demande ou qui sont isolées : les visites débiteront dès février.

Colis des anciens :

La distribution des colis est en cours. Cette année, il s'agit d'un coffret repas accompagné d'un calendrier spécialement réalisé avec des photos anciennes et actuelles du village.

Ce calendrier avait été fait l'année passée pour les personnes placées en établissement. Ce cadeau a été tellement apprécié qu'il a été réalisé pour tous les bénéficiaires du colis de fin d'année.

Michel LAGACHE :

Réfection du terrain en herbe :

Après consultation de 3 maîtres d'œuvre, le cabinet BEIRA a été retenu. Une rencontre avec le maître d'œuvre aura lieu dès janvier pour lancer le projet.

Voirie :

Un relevé de géomètre a été fait au champ de mars afin de matérialiser le chemin de l'actuelle impasse du champ de mars qui communiquera à terme avec la rue du Murier

Nettoyage des installations VMC :

Une consultation a été lancée pour assurer l'entretien et la remise à niveau (trappe accès...) des équipements de VMC des bâtiments communaux.

Seule une entreprise a répondu, la société AVIPUR ;

Les travaux débiteront par le plus urgent, à savoir l'école.

Isolation thermique :

La société Total aiderait au financement de travaux d'isolation. A étudier pour l'isolation de l'école.

Béatrice BERGER :

Patrimoine :

La commune avait déposé dernièrement un dossier de subvention pour la restauration du monument aux Morts (couronne de laurier et l'épée de la Marianne). Ce projet n'a pas été retenu.

Rythmes scolaires :

La commission pour les rythmes scolaires se réunira la semaine prochaine pour faire le bilan de la période écoulée et finaliser la prochaine (janvier/février).

Les intervenants ont été invités à faire part de leurs remarques sur la dernière période : des difficultés dans l'organisation matérielle des activités ont été relevées. Ces remarques seront étudiées en commission.

François MANON

SICTOM :

L'étude réalisée par le Cabinet KPMG a été présentée lors du dernier conseil syndical.

L'insuffisance de trésorerie actuelle du SICTOM est liée au fonds de roulement trop faible et au décalage des dépenses 2013 qui ont dû être reportées sur l'exercice 2014. Ce décalage a pour origine l'incendie de 2012, qui a nécessité le financement de besoins supplémentaires dû à cet incendie, conduisant ainsi à une baisse significative de la capacité d'autofinancement du syndicat. Le cabinet KPMG a été chargé de faire une analyse prospective suite à cette première analyse de la situation financière actuelle.

Fleurissement du village :

Une campagne de plantation de bulbes pour le printemps a été réalisée dernièrement.

Projet de parc éolien :

Une entreprise sollicite la commune pour l'implantation d'éoliennes : vu la géographie de la commune et son urbanisation, ce type de projet n'est pas adapté pour la commune.

Extension du périmètre zone vulnérable à la pollution par les nitrates :

Corbelin fait partie des 14 nouvelles communes iséroises proposées au classement en zone vulnérable à la pollution par les nitrates. (Les Marais)

Le classement en zone vulnérable impose aux exploitations agricoles le respect de contraintes réglementaires supplémentaires dans la gestion des effluents d'élevage et autres fertilisants, notamment.

Ce projet de classement, visant les risques d'eutrophisation (L'eutrophisation est une forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent), est fondé sur des mesures de teneurs en nitrates en eaux superficielles. L'origine de l'intégration potentielle de ces 14 communes est le dépassement de la nouvelle teneur seuil de 18mg/l de nitrates dans le cours d'eau.

François Manon souhaite sensibiliser le conseil sur ce problème d'environnement : même si ce classement est contesté par la chambre d'agriculture, il n'en demeure pas moins qu'il y a un taux de nitrates déjà élevé et qu'à moyen ou long terme, ce taux deviendra problématique. Dans tous les projets de travaux communaux, il faudra penser dorénavant au moyen de limiter ou réduire ce taux de nitrates par la valorisation de la vie bactérienne dans le sous-sol.

Projet de haies :

Le programme de subvention accordée par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour la plantation de haie est relancé. Il convient de communiquer cette information auprès des administrés et notamment lors du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.

SEDI (syndicat Energies de l'Isère) :

Le syndicat a engagé une réflexion au niveau du département pour l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Jérôme LANTUEJOL :

Commission ado :

La commission a travaillé sur 2 catégories d'âge : les 11/ 14 ans et les 14/18 ans.

Il convient d'établir une liste des jeunes. Les divers établissements scolaires ont été contactés pour communiquer à la mairie leur adresse.

La commission a également travaillé sur les moyens de communication : par la page Facebook, des adresses mail.

Tous les jeunes sont invités le 31 janvier 2015 pour un premier contact. Des flyers vont être diffusés prochainement.

Frédéric GUILLERMARD :

Standard téléphonique de la mairie :

3 consultations sont en cours d'étude pour le remplacement de l'installation actuelle qui date de 1993 et qui est désormais obsolète.

Maintenance informatique des écoles :

Afin d'assurer la maintenance du parc informatique des écoles publique et privée, Frédéric Guillermard a pris connaissance des installations existantes dans les 2 écoles. Plusieurs PC sont obsolètes dans les 2 établissements. Il demande à ce que le conseil se positionne par rapport à la fourniture des postes informatiques à l'école privée.

Annick DEVOISIN :

Médiathèque :

De nouvelles animations ont été organisées : l'atelier pliage pour les enfants a été un succès, plus d'une vingtaine d'enfants ont répondu présent.

L'apéritif littéraire mérite également d'être reconduit. La première édition du 5 décembre a été une réussite.

Le désherbage du fond de livre est terminé : les livres sortis de l'inventaire ont été donnés aux adhérents.

Enfin, une commande de nouveaux livres vient d'être effectuée.

Le maire remercie Annick Devoisin du travail effectué à la médiathèque

Bourse de l'enfance :

Suite à la bourse de l'enfance organisée par le Sou des Ecoles, il est proposé de mettre un camion pour récupérer les invendus que leurs propriétaires ne souhaitent plus conserver. Cette collecte pourrait bénéficier à une association caritative.

Gwénael PENVEN :

Il a fait part aux conseillers de sa réflexion sur la modification du mode de collecte des ordures ménagères préparée par le SICTOM. Il craint qu'une collecte facturée sur le poids des ordures ménagères produites n'induisse une recrudescence des dépôts sauvages.

François Manon, délégué au SICTOM, l'informe que cette problématique est connue par les instances du syndicat, c'est pourquoi, il est projeté de facturer une base forfaitaire et un part variable en fonction du nombre de collecte du conteneur sachant qu'un minimum d'une collecte toutes les 3 semaines sera automatiquement facturé. Il faudra « pucer » tous les conteneurs et régler les cas particuliers comme les impasses et les lotissements où le stockage des conteneurs individuels pose problème.

Informations diverses :

Vœux 2015 :

Les vœux de la municipalité se dérouleront le samedi 17 janvier à 18 heures.

Retraite Amicale Corbelinoise :

L'association organise son repas de Noël le Mercredi 17 décembre, les élus intéressés peuvent s'inscrire auprès de M. Pochon.

Réunion publique :

Le Maire souhaite organiser une réunion publique avec pour thème le PLU / PLUI

Débat d'Orientation Budgétaire :

Bien que la commune n'ait pas obligation d'en faire, le maire souhaite qu'un débat soit fait en début d'année de façon à ce que tous les conseillers puissent discuter de l'orientation budgétaire

Fermeture mairie :

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les 24 décembre après-midi, le 26 décembre ainsi que les 2 et 3 janvier 2015.

Visite des entreprises corbelinoises :

3 entreprises corbelinoises sont prêtes à faire visiter leurs locaux au conseil municipal, reste à organiser ces rencontres.

Refinancement de la dette :

Le maire travaille sur le prêt souscrit après du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour le financement du bâtiment industriel pour voir si un refinancement de la dette serait avantageux pour la commune compte tenu de la conjoncture actuelle.

La séance est levée à 0h20.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
SCHONG Bernard	